

INFORMATIONS RELATIVES A LA COMPOSITION DES COUCHES SIG NATIONALES DE REFERENCE DES ESPACES NATURELS

Constitution de la Base SIG

Le Ministère chargé de l'Environnement a confié au Muséum national d'Histoire naturelle en tant que Centre national de référence pour la nature, la constitution de la base nationale de référence sur les espaces protégés ou contractuels, les espaces désignés au titre de conventions, directives ou engagements internationaux, les ZNIEFF et les ZICO. Cette mission incombe à l'UMS Inventaire et suivi de la biodiversité qui réalise ce travail en étroite relation avec les Directions Régionales de l'Environnement (DIREN) et un certain nombre d'établissements publics. Historiquement, ces bases ont été réalisées par le Muséum à partir des documents « papier » existants (textes réglementaires le cas échéant) provenant des DIREN, de la Direction de la Nature et des Paysages (Ministère chargé de l'environnement) ou d'autres établissements publics comme le CELRL. La qualité des contours dépendait alors de la qualité de la carte transmise et de son échelle, la digitalisation se faisant à l'échelle de la carte « papier » transmise (carte IGN au 1:25.000, 1:50.000 et, pour les grandes zones, quelquefois au 1:100.000, en fonction des documents fournis par les responsables de l'inventaire ou des documents administratifs disponibles).

Les DIREN et certains établissements publics de compétence nationale ont acquis progressivement des compétences dans le domaine des SIG ; les besoins régionaux de définition de contours « espaces » ont exigé une précision accrue de tels contours, par conséquent, l'origine des éléments constitutifs de la base géographique nationale s'est diversifiée : certains contours anciennement digitalisés par le Muséum sont progressivement repris et validés par les partenaires (DIREN ou établissements publics), ils sont régulièrement transmis au Muséum qui les intègre dans la base géographique nationale, en remplacement des contours préexistants. Les contours des zones récemment protégées, définies ou désignées sont, dans la plupart des cas, transmises au Muséum sous forme numérique (la digitalisation est réalisée par les partenaires). Le Muséum les intègre alors dans la base SIG de référence. Si le nouveau contour paraît de qualité inférieure à celui préexistant, le MNHN vérifie le problème avec le partenaire avant de prendre une décision.

Les données sont mises à disposition par le Muséum à l'échelle à laquelle elles ont été saisies (1/25.000, 1/50.000, 1/100.000 dans le cas de contours de zones). Leur utilisation doit par conséquent respecter cette précision. Le Muséum met en garde les utilisateurs contre toute interprétation des données

à une échelle plus fine que celle fournie (par exemple de type cadastral pour les contours de zones). Le Muséum ne peut être tenu responsable de tout usage non conforme aux spécificités de la donnée.

Aujourd'hui, on tend vers une situation souhaitable dans laquelle les contours sont tous digitalisés par les partenaires avant intégration au SIG national de référence géré au Muséum. La qualité de la couche SIG de référence nationale est donc de plus en plus le reflet des transferts de contours vers le Muséum.

Les fichiers téléchargeables pour chaque type d'espaces comportent plusieurs informations.

- le nom de l'espace protégé,
- une fiche descriptive relative aux informations contenues dans le fichier précisant par type de protection et pour chaque région :
 - le nombre de sites. (Les sites répartis sur plusieurs régions seront prioritairement affectés à la région qui compte la plus grande partie de leur superficie),
 - la ou les source (s) de la couche SIG régionale ayant servi à la composition de la couche SIG nationale (Source SPN ou source DIREN, et parfois couche SIG de source SPN mais mise à jour par la DIREN),
 - la date de référence régionale qui correspond à la date à laquelle une DIREN transmet au SPN le contenu de sa base géoréférencée (dans la mesure où cette information est disponible),
 - l'échelle ou les échelles de saisie de la couche SIG puisque, pour une même région, les différents sites d'un même type de protection, peuvent selon leur taille, avoir été digitalisés à des échelles différentes (dans la mesure où cette information est disponible),
 - la date de mise à jour du fichier (date la dernière validation au niveau national),
 - une carte sous format pdf de l'ensemble des données relatives à l'espace protégé,
 - un fichier téléchargeable sous format zip,
 - un fichier téléchargeable sous format exe.

Mise à jour de la base SIG

La mise à jour de cette base nationale a lieu annuellement pour les espaces protégés suivants : réserves naturelles, parcs naturels régionaux (nouveaux parcs ou révision de charte), réserves biologiques, Parcs Nationaux, sites RAMSAR, réserves biogénétiques du conseil de l'Europe, réserves de biosphère, et réserves nationales de chasse et de faune sauvage .

- Pour les réserves naturelles volontaires et les arrêtés préfectoraux de protection de biotope, la mise à jour a lieu tous les 3 ans en moyenne (dernière mise à jour : 31 décembre 1999).
- Enfin, les contours des sites du Conservatoire du Littoral et des Rivages Lacustres (CELRL) ont été digitalisés en 1994. La prochaine mise à jour de cette couche aura lieu en relation avec le CELRL, en cours de digitalisation des contours de ses sites.

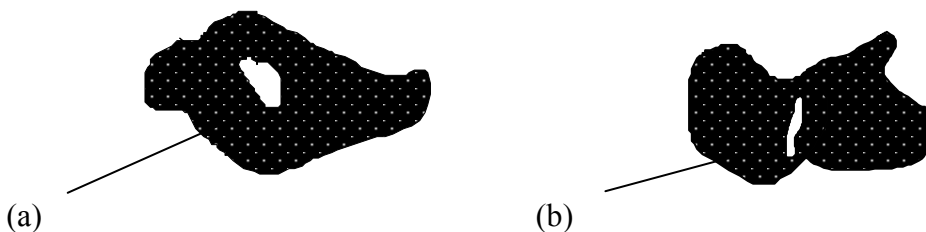
- La couche des contours des ZNIEFF correspond à l'inventaire de première génération (en 1999, constitution de la couche nationale par fusion de couches régionales préexistantes (1985-1994)).
- Les contours des ZICO ont été numérisés à l'issue de l'enquête 1991. Aucune actualisation de cet inventaire n'a été prévue jusqu'à ce jour.
- Les contours des sites Natura 2000 sont remis à jour plusieurs fois par an lors des nouveaux envois de sites à la Commission européenne.

Caractéristiques des bases SIG gérées par le SPN :

Toutes les bases SIG « Espaces » gérées par le Muséum sont composées par des objets de type « surfacique ».

Le contour d'une zone est défini par un ou n polygones. Un polygone peut inclure des îles¹ (a). De même, deux zones limitrophes peuvent générer une île (b).

Le Muséum utilise le SIG ARC-INFO. Chaque polygone est identifié par un point label. Les îles auront comme label " 0 ".



Chaque zone est décrite par un ensemble complexe et varié de paramètres qui dépassent le cadre des données attributaires associées classiquement à un objet géographique à savoir (nom de la zone, identifiant, date de désignation, superficie). Ces différents paramètres ne sont pas tous exploitables de façon équivalente, leur renseignement étant de qualité très variable. Les données attributaires associées à un contour se limitent à quelques informations minimales permettant d'identifier le contour et de le lier à la base descriptive.

Ces informations sont:

ID-SPN - Identifiant national du site, géré par le Muséum, qui en garantit l'unicité et la cohérence.

[ID-partenaire - Identifiant utilisé et géré par l'organisme partenaire du SPN (en général ID-DIREN : code utilisé par la DIREN pour identifier régionalement la zone)].

NOM - Nom de la zone.

[SUPERFICIE HA : superficie « officielle »].

[DATE : selon le zonage, date de la désignation, de la création ou de la définition du zonage].

¹ : polygone correspondant à un vide au sein d'une zone ou au niveau de deux zones jointives.

Cas particulier de l'inventaire ZNIEFF première génération :

Les ZNIEFF première génération sont composées de deux couches:

- ZNIEFF de type 1: Territoires d'une superficie en général limitée, caractérisée par la présence d'espèces, d'associations d'espèces ou de milieux rares, remarquables ou caractéristiques du patrimoine naturel national ou régional

- ZNIEFF de type 2: Grands ensembles naturels (massif forestier, vallée, plateau, estuaire...) riches et peu modifiés, ou qui offrent des potentialités biologiques importantes.

Le classement d'une ZNIEFF en type 1 ou 2 est de la responsabilité du Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel (CSRPN) et de la DIREN.

Dans l'état actuel du fichier, il n'y a pas de cohérence graphique totale entre les deux couches (les contours d'une ZNIEFF 2 ne coïncident pas à 100% avec les contours d'une ZNIEFF 1 à la frontière de la ZNIEFF 2). De même, une zone décrite par une région peut déborder sur la région voisine.

Modalités techniques de la diffusion :

- Système de coordonnées : Projection Lambert II étendue, en mètres, Ellipsoïde de CLARKE 1880
- Formats d'échange : EXPORT ARC-INFO (fichiers .E00) ou MAP-INFO (fichiers .DAT .ID et .MAP, TAB).

NB : l'usage montre que l'échange des tables MAP-INFO convient et qu'il n'est pas nécessaire de passer par le format d'export (fichiers .MID et .MIF).

- Autres formats d'échange : Le Muséum peut, le cas échéant, adapter son format d'échange aux besoins et aux particularités techniques d'une demande (format, système de coordonnées, support,...).

Les données sont mises à disposition par le Muséum/EGB/ISB à l'échelle à laquelle elles ont été saisies (1/25.000, 1/50.000, 1/100.000 dans le cas de contours de zones). Leur utilisation doit par conséquent respecter cette précision. Le Muséum met en garde les utilisateurs contre toute interprétation des données à une échelle plus fine que celle fournie (par exemple de type cadastral pour les contours de zones).

Cadre contractuel des échanges :

Les mises à disposition de fichiers du Muséum sont faites à titre gratuit (données publiques environnementales), sous réserve de citation de l'origine des données.

Le Muséum ne traite que les demandes supra-régionales et nationales. Les demandes strictement régionales ou infra-régionales sont, quant à elles, du ressort de la DIREN.

NATURE ET SOURCES DES FICHIERS, DATES DE DERNIERE MISE A JOUR
--

- contours des ZNIEFF de type I et II, première génération : *source : MNHN/EGB/ISB - DIREN (enquête 1982-1995)*
- contours des ZICO *source : MNHN/EGB/ISB - Ministère de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement – LPO (enquête 1990-1991)*
-
- contours des Réserves Naturelles *source : MNHN/EGB/ISB - Ministère de l'Ecologie et du développement durable - RNF – DIREN (couche SIG à jour en déc 2002 ; mise à jour annuelle)*
- contours des Réserves Naturelles volontaires *source : MNHN/EGB/ISB - Ministère de l'Ecologie et du développement durable - RNF – DIREN (couche SIG à jour en déc 1999)*
- contours des Arrêtés préfectoraux de protection de biotope *source : MNHN/EGB/ISB - Ministère de l'Ecologie et du développement durable - DIREN (couche SIG à jour en déc 1999)*
- contours des Parcs Nationaux *source : MNHN/EGB/ISB - Ministère de l'Ecologie et du développement durable (couche SIG à jour en déc 2002 ; mise à jour annuelle)*
- contours des Parcs Naturels Régionaux *source : MNHN/EGB/ISB - Ministère de l'Ecologie et du développement durable - Fédération des Parcs Naturels Régionaux - DIREN (couche SIG à jour en déc 2002 ; mise à jour annuelle)*
- contours des terrains acquis par le CELRL *source : MNHN/EGB/ISB – CELRL (couche SIG à jour en 1994)*
- contours des Réserves de Biosphère *source : MNHN/EGB/ISB – MAB (couche SIG à jour en déc 2002 ; mise à jour annuelle)*
- contours des zones RAMSAR *source : MNHN/EGB/ISB - Ministère de l'Ecologie et du développement durable (couche SIG à jour en déc 2002 ; mise à jour annuelle)*
- contours des Réserves Nationales de Chasse et de Faune Sauvage *source : MNHN/EGB/ISB - Ministère de l'Ecologie et du développement durable – ONC (couche SIG à jour en déc 2002 ; mise à jour annuelle)*
- contours des propositions de Sites d'Intérêt Communautaire *source : MNHN/EGB/ISB - Ministère de l'Ecologie et du développement durable – DIREN (mise à jour permanente calée sur le dernier envoi à la Commission Européenne)*
- contours des ZPS *source : MNHN/EGB/ISB - Ministère de l'Ecologie et du développement durable (mise à jour permanente calée sur le dernier envoi à la Commission Européenne)*
- contours des réserves biologiques *source : ONF (couche SIG à jour en sept. 2001)*

Liste des abréviations :

CELRL : conservatoire des espaces littoraux et des rivages lacustres

DIREN : direction régionale de l'environnement

MNHN : muséum national d'histoire naturelle

EGB : écologie et gestion de la biodiversité

ISB : inventaire et suivi de la biodiversité

LPO : ligue pour la protection des oiseaux

MAB : man and biosphere

ONF : office national des forêts

PNR : parc naturel régional

pSIC : proposition de site d'intérêt communautaire

RNF : réserves naturelles de France

SPN : service du patrimoine naturel

ZICO : zone d'intérêt pour la conservation des oiseaux

ZNIEFF : zone naturelle d'intérêt écologique faunistique et floristique

ZPS : zone de protection spéciale